

**Extrait de la circulaire du
Ministère de la Santé et des
Solidarités publiées le 20/12/2006**

L'article de la constitution du 4/10/1958 rappelle que « la France est une république laïque (...) qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion (...) et qui respecte toutes les croyances. » Ces principes généraux ont été réaffirmés au chapitre VII de la charte du patient hospitalisé, qui précise notamment que « **l'établissement de santé doit respecter les croyances et les convictions des personnes accueillies.** » (...) Les aumôniers sont recrutés ou autorisés par les chefs d'établissement sur proposition des autorités cultuelles en fonction de leur organisation interne. »

Définitions des diagnostics infirmiers (ANADI)

(Ensemble des besoins à la prise en charge d'un patient en lien ou non avec sa pathologie)

Détresse spirituelle : perturbation du principe de vie qui anime l'être entier d'une personne et qui intègre et transcende sa nature biologique et psychologique.

Besoins spirituels : besoin d'être reconnu comme une personne, de relire sa vie et de faire des liens avec les événements, de quête de sens, de se déculpabiliser et de se réconcilier, de croire à la continuité de la vie, de s'ouvrir à la transcendance

Bien-être spirituel : le cheminement d'une personne qui cherche à découvrir le sens caché de sa vie en créant une unité harmonieuse entre le soi et le monde grâce à une force intérieure.

CENTRE HOSPITALIER VIERZON

33 rue Léo MERIGOT
18100 VIERZON
Tél : 06 48 37 72 93
cfaye@ch-vierzon.fr



AUMONERIE CATHOLIQUE

Lundi de 11H00 à 18H30
Mercredi de 13h30 à 18h00
Vendredi de 11H00 à 18h30

Permanence bureau
Lundi et vendredi
de 11H00 à 12H00

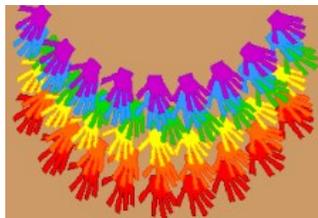


UNE EQUIPE

Appelée et envoyée par l'Evêque pour vivre une mission d'Eglise auprès des personnes malades, de leur famille, du personnel....

Composée

- d'un aumônier laïc
- de membres bénévoles
- d'un prêtre référent



UNE MISSION

La mission du service d'Aumônerie est de prendre soin de la personne dans l'épreuve de sa maladie, être au service de son humanité dans toute sa dimension spirituelle.

Visiter : se présenter au nom de l'aumônerie catholique en portant un badge, savoir être accueilli par la personne quelque soit son âge, sa culture, sa religion et donc accueillir dans le respect sa liberté et sa dignité humaine.

Rencontrer : être une présence fraternelle, ouverte aux diversités de parcours de vie, bienveillante aux demandes, sans prosélytisme.

Dialoguer : être à l'écoute de la personne pour discerner et répondre au mieux à ses besoins humains et/ou religieux.

Partager : observer la confidentialité des paroles et/ou informations importantes entendues. Elle est de l'ordre du secret professionnel en dehors du lieu de mission.

En partenariat avec le personnel soignant, suivre les consignes et les règles données par le service et l'établissement pour le bien de la personne

UN SERVICE POUR

VISITER

dans le respect des convictions de chacun

PROPOSER

La prière*

Dans un temps individuel ou collectif

Les sacrements*

La Réconciliation
La Communion
L'Onction des Malades

La Célébration eucharistique*

Des messes sont célébrées au sein de l'établissement .



**Se renseigner auprès de l'Aumônier*